

**9.2 ANNEXE 2 - ACCESSIBILITE, MODIFICATION – COMPLEMENT
N°2 DU 24 MARS 2017, AKTIS**



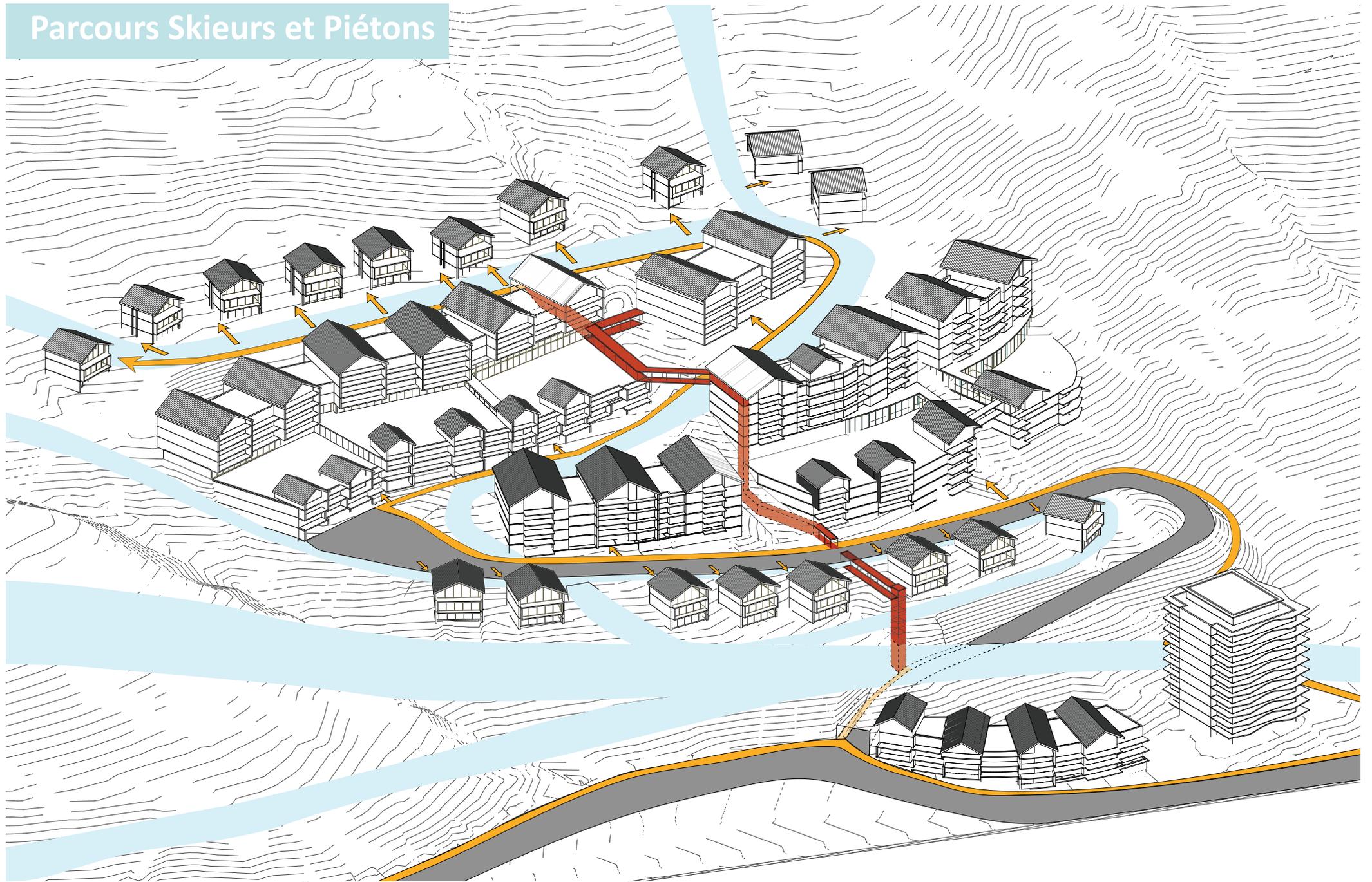
Réponses aux questions d'accessibilités posée par MDP par mél du 15-03-2017:

1. Comment depuis leurs hébergements les touristes rejoignent le domaine skiable? Les pistes dans la verticalité ont des pentes très importantes et la piste imaginée le long de la route pose des interrogations à ce stade.
2. Quel est le circuit piéton pour un locataire des chalets 11 à 18 pour aller au restaurant dans St François Longchamp le soir et surtout pour remonter après ?

Sommaire :

- | | | |
|----|--|-----|
| 0. | Schéma de Synthèse des Parcours Skieurs et Piétons | p.2 |
| 1. | Départs et Retours Skieurs | p.3 |
| 2. | Accessibilité Piétons 24 ^H /24 ^H | p.5 |
| 3. | Propriété et Exploitation futures Privées | p.9 |

Parcours Skieurs et Piétons



1. Départ et Retour Skieur

> Afin de renforcer le confort des Résidents Skieurs de l'UTN il sera aménagé en accord avec l'exploitant des pistes et la commune, un ensemble de pistes de niveau facile (verte ou bleue) permettant à tous les Résidents Skieurs de l'UTN, de tous niveaux, de partir et de revenir skis aux pieds de et à leur résidence.

> Le plan ci-contre, tracé en fonction des courbes des niveaux précise les circuits de départs et de retour des skieurs. Ces pistes tiennent compte des aménagements piétons et voitures qui sont séparés. Elles sont entretenues par l'ASL de l'UTN, et pourront faire l'objet d'un accord de cette ASL avec l'exploitant des pistes et remontées mécaniques.

Les conséquences sur le plan de masse général sont mineures, elles consistent seulement au repositionnement de quelques chalets et l'aménagement d'un passage skieurs sous la voie juste avant l'aire de retournement.

Ces pistes et leurs profils définitifs feront l'objet d'une étude spécifique en lien avec les spécialistes du sujet comme l'exploitant des pistes, l'ESF et la Commune de façon à permettre l'usage par tous les niveaux de skieurs.

Parcours Skieurs



2. Accessibilité Piétons 24^H/24^H

> Comme indiqué sur le plan ci-contre et les vues en coupe et perspectives suivantes, il sera aménagé un parcours protégé, fiable (ascenseurs verticaux classiques) et ouvert 24h/24h, permettant aux Résidents de l'UTN de se déplacer à pied facilement et rapidement pour rejoindre à toutes heures du jour et de la nuit les commerces, restaurants, équipements et services de la station.

Cette performance et ce confort sont atteints par l'implantation de seulement deux ascenseurs supplémentaires et deux passerelles couvertes supplémentaires, dont un ascenseur intégré à la Résidence Hôtelière 4* CGH.

Toutes les résidences sont connectées à ce parcours au centre de l'UTN.

Les résidents rejoignent cette colonne vertébrale facilement à pied et descendent via les passerelles et deux ascenseurs (pour ceux du haut) jusqu'au bas de l'UTN en débouchant à couvert (pas de déneigement nécessaire) dans le tunnel de la voie d'accès à l'UTN, qui comportera un trottoir piétons confortable et sécurisé. Le contrôle d'accès pourra être prévu avec le même badge que l'accès aux appartements et chalets.

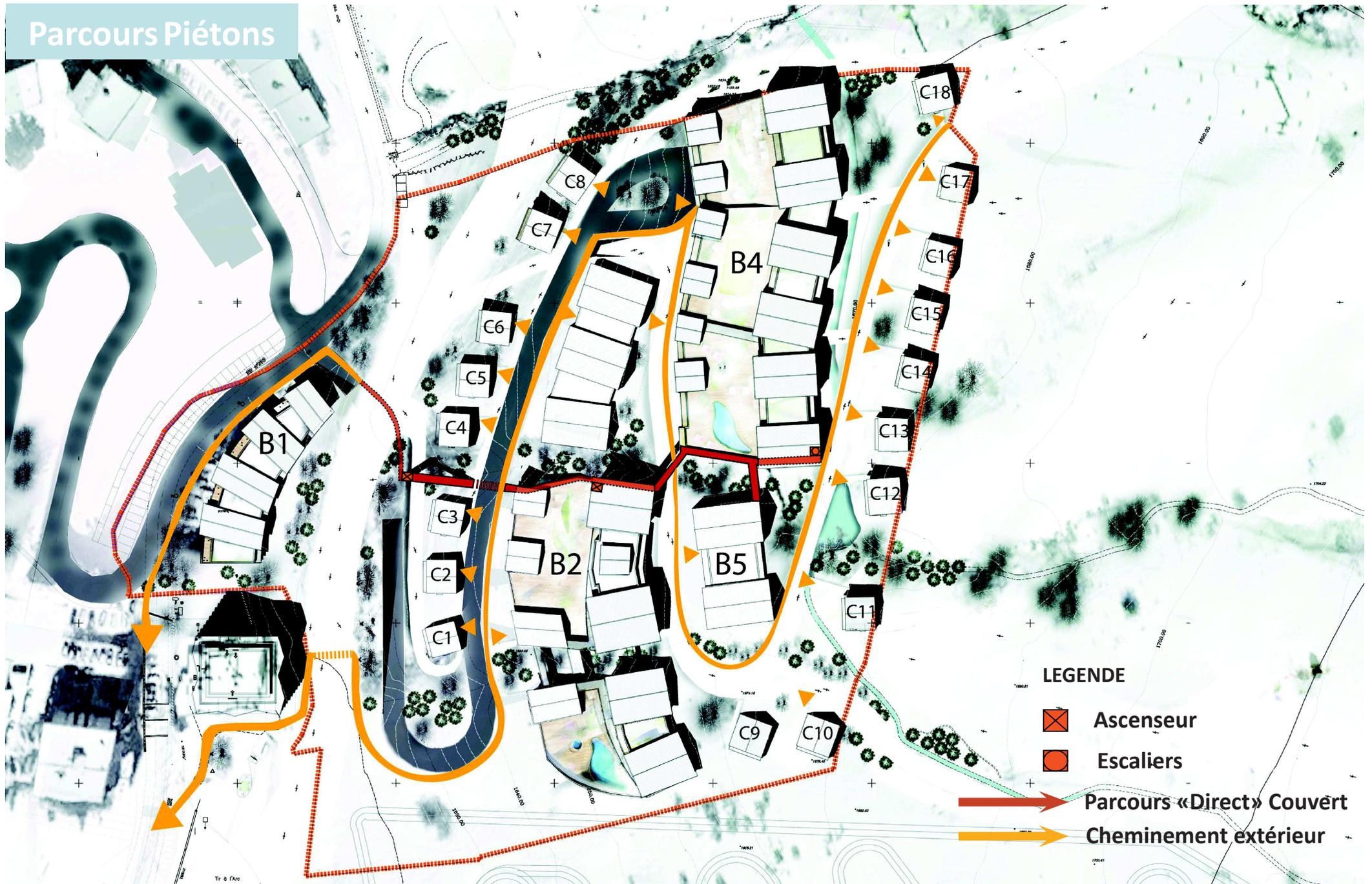
Nous insistons sur le caractère fiable, durable, faible charge et sécurisé de ce choix de principe de circulations verticales et horizontales traditionnel.

Nous avons étudié une solution d'ascenseur incliné, mais les coûts d'investissement et d'exploitation énormes, doublés de problèmes techniques de panne à répétition nous ont porté vers une solution plus simple et réaliste. De plus, le bureau de contrôle APAVE Lyon (Jérémy Sauges) nous a déconseillé très fortement l'ascenseur incliné qui n'est plus fabriqué que par une société pyrénéenne.

Concernant les Chalets du haut, nous rappelons qu'il s'agit d'un Concept commercial de « Chalets dans les pistes sans voiture », gérés par la filiale de CGH « Chalets de Cœur », et dont CGH assure le service de taxi par motoneige compris dans la location. Cependant grâce au parcours piétons passerelles et ascenseurs, les résidents des chalets pourront aller et venir en toute autonomie.

En été le chemin qui mène aux chalets du haut est carrossable pour monter les bagages et assurer la maintenance des chalets.

Parcours Piétons



LEGENDE

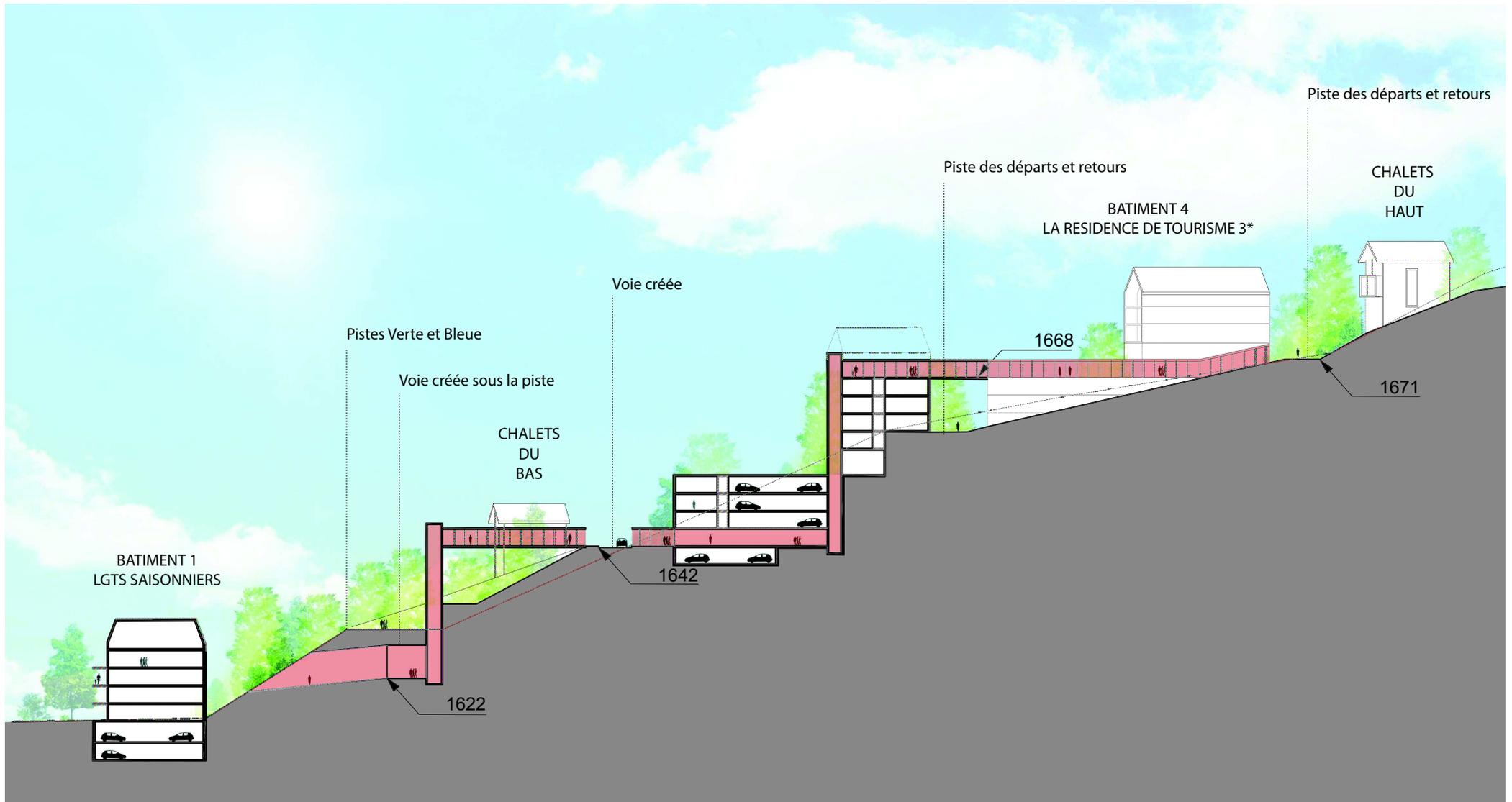
Ascenseur

Escaliers

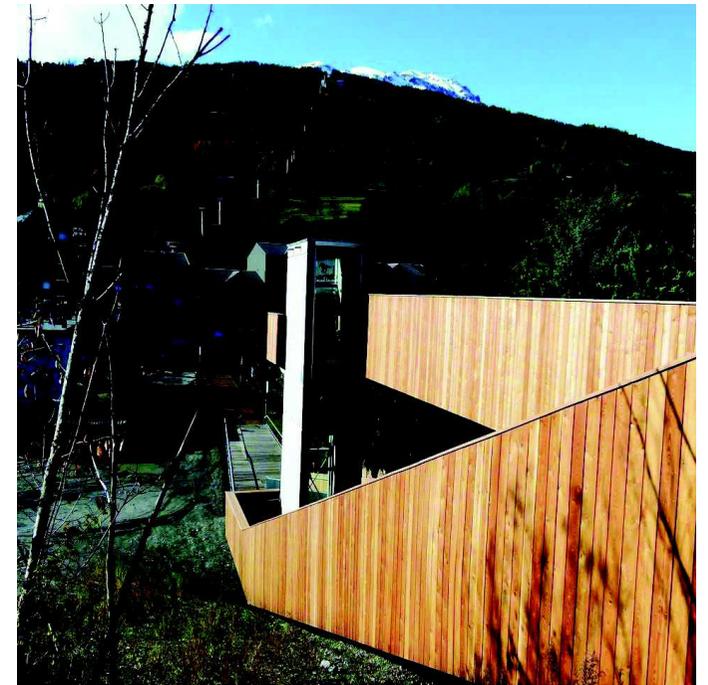
Parcours «Direct» Couvert

Cheminement extérieur

Coupe de principe sur le parcours «direct»



Exemple d'ascenseurs et passerelles extérieurs



3. Propriété et Gestion Privées par l'ASL de l'UTN

Pour faciliter la gestion future de l'UTN, notamment en fonction des remplissages, il est prévu que l'ensemble des voiries et ouvrages restent privé et géré par la future ASL de l'UTN de la Lauzière, à partir de l'entrée du tunnel bas, comme dans un lotissement classique.

Ceci permettra aux différentes résidences de bénéficier d'un service d'entretien et de déneigement privé et approprié à leur besoins spécifiques, pour les cheminements piétons, les pistes internes parcours skieurs, la voirie, l'éclairage extérieur, etc,...

De ce fait la Commune sera libérée de toute dépense de fonctionnement sur l'UTN.

Des accords spécifiques pourront être trouvés par l'ASL en termes de prestations de services, avec l'exploitant des Remontées mécaniques et/ou la Commune.

Toute l'équipe expérimentée MV Résidence, CGH, AKTIS, Uguet Savoie et Canopée reste mobilisée pour démarrer l'opération au plus vite par la Résidence 4 étoiles CGH et les premiers chalets du bas.

Le 24 mars 2017

PLAN DE MASSE





9.3 ANNEXE 3 - COMPLEMENT AU DOSSIER DU 19 JANVIER 2017, AKTIS



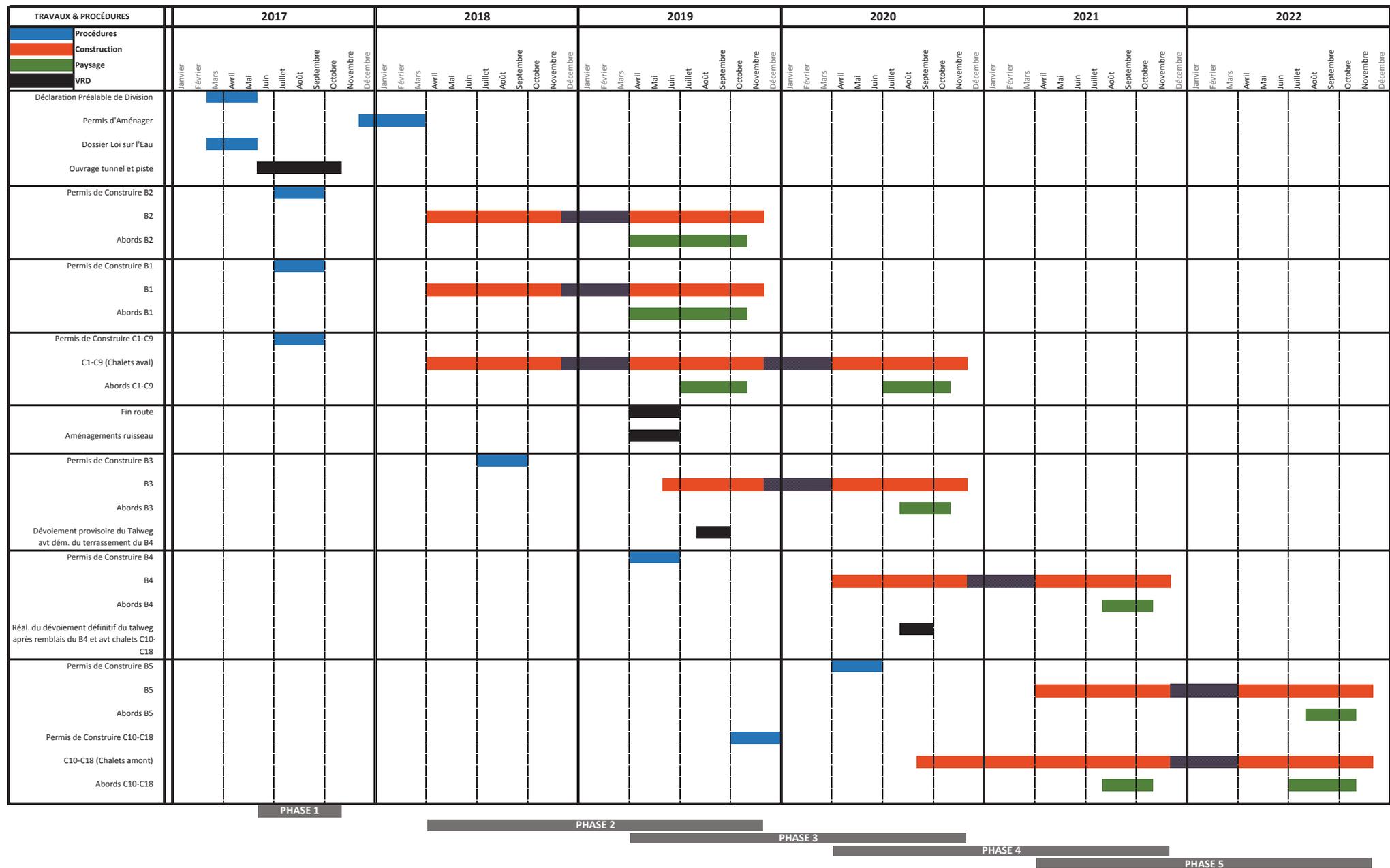
Complément au dossier du 19 janvier 2017

UTN de la Lauzière - S' François Longchamp

Sommaire

Planning Prévisionnel de l'Opération	p.3
Phasage Spatial du Projet	p.4
Variantes Architecturales	p.6
Rapport Géotechnique (SAGE)	p.10
Avis Bureau de Contrôle ALPES CONTRÔLES	p.15

Planning prévisionnel de l'opération



PHASE 1

PHASE 2

PHASE 3

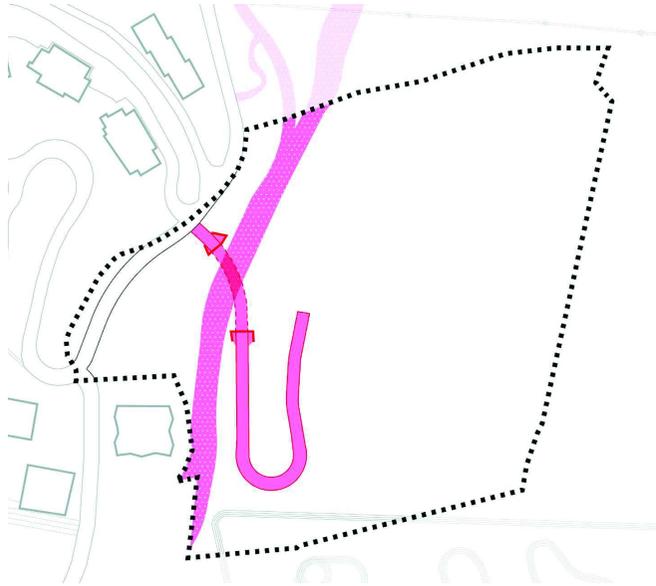
PHASE 4

PHASE 5

2017

2018 - 2019

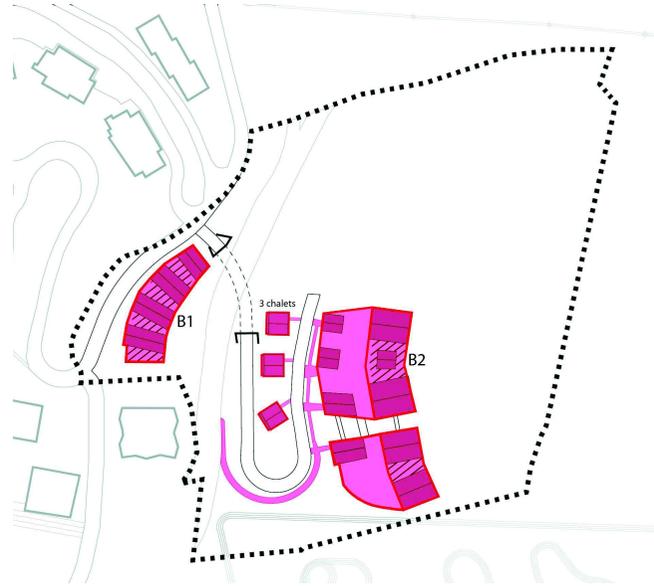
2019 - 2020



PHASE 1

Juin à Octobre 2017

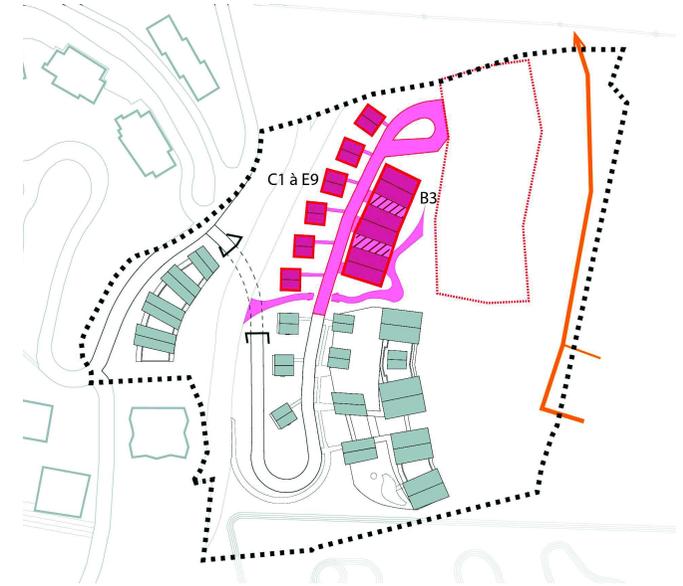
Aménagement de la première tranche de la voie de desserte
Réaménagement de la piste retour skieurs



PHASE 2

Avril 2018 à Novembre 2019

Construction de la résidence B1 et de la résidence hôtelière 4*
Construction de trois chalets en aval
Aménagement de la risberme le long de la voie de desserte



PHASE 3

Avril 2019 à Novembre 2020

Aménagement de la deuxième tranche de la voie de desserte
Construction des six chalets restants en aval et de la 1ère Résidence en Copropriété gérée

Dévoisement provisoire du Talweg avant terrassements du B4 durant le mois d'août ou septembre pour profiter de l'été

2020 - 2021

2021 - 2022

2022



PHASE 4

Avril 2020 à Novembre 2021

Construction de la Résidence de Tourisme 3*
(ou Club Vacances)

*Rétablissement du talweg définitif et du bassin de dissipation après les
remblais du B4 et avant les terrassements des chalets C10 à C18*



PHASE 5

Avril 2021 à Novembre 2022

Construction de la 2ème Résidence en Copropriété
et des 9 chalets en amont
Aménagement d'une piste carrossable en été
*Aménagement et plantation du talweg définitif dévoté
et du bassin de dissipation*



PROJET RÉALISÉ

L'UTN dans son état final en 2022

Zoom sur la
Résidence Hôtelière 4*

Version initiale



Zoom sur la
Résidence Hôtelière 4*

Variante



Zoom sur les chalets

Version initiale

